

**Procès-verbal de la réunion de la commission administrative paritaire
des inspecteurs des affaires maritimes**

19/06/13

La commission administrative paritaire du corps des inspecteurs des affaires maritimes s'est réunie le 19 juin 2013 à Paris, sous la présidence de M. Hervé SCHMITT, sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaires à la direction des ressources humaines.

Assistaient à cette réunion :

Représentants de l'administration :

Titulaires :

M. Hervé SCHMITT président de séance
M. Laurent COURCOL, Directeur interrégional de la mer Manche Est/Mer du Nord
M. Edouard PERRIER, Chef du bureau de la vie des services, représentant la DAM
M. Christian SONJON Chef du bureau MGS3

Représentants du personnel :

Titulaires :

Mme Patricia BEN KHEMIS, IPAM2 en service à la DDTM Bayonne
Mme Catherine RATSIVALAKA, IAM au CSN de Concarneau
M. Patrice BEAULIEU , IPAM2 en service à la DDTM Nantes

Suppléants

Mme Marie-Françoise EUZEN, IAM en service au LEMA du Guilvinec.

Etaient également présents : M. Nicolas MARIEL chef du bureau GAP4, M. Luc BODINATE et M. Damien METIVIER chef de pôle en service au bureau MGS3 de la DRH;; M. Richard NIGON,

Le secrétariat de la commission est assuré par M. Luc BODINATE

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 15h.

Déclaration liminaire des représentants du personnel CGT :

Mme Patricia BEN KHEMIS souligne le fort mécontentement des représentants du personnel face au changement de dernière minute de la date de la CAP arrêtée de longue date puis 11/06, puis reportée au 19 juin à 14h, horaire décalé d'une heure le matin même, pour être reportée à 15h. Ces changements tardifs n'ont pas permis à tous les représentants de la CGT d'être présents.

D'autres éléments inacceptables valident ce triste constat : le non- respect des délais de transmission des dossiers, l'absence de dossier, la communication en séance d'éléments importants portant sur la réforme de certains points statutaires du corps, la non communication du PV de la précédente CAP au secrétaire adjoint de séance et qui n'a pu faire l'objet d'une validation à cette session.

Cette méthode de travail est récurrente. Cette situation déplorable et inacceptable de gestion

de la CAP des IAM a déjà fait l'objet de remarques similaires en CAP du 13 juin 2012. L'administration s'était pourtant engagée à mieux faire. Dans ces conditions, la CAP s'apparente à une chambre d'enregistrement des propositions de l'administration. Cela n'est pas la vision de la CGT. En conséquence, il est exigé que, pour la prochaine CAP, les dossiers soient remis dans les délais prévus par les textes, soit au minimum 8 jours avant, sauf cas exceptionnel à traiter.

M. Hervé SCHMITT reconnaît la légitimité de nos remarques et prend l'engagement de faire respecter les règles pour la prochaine CAP, dont la date annoncée n'est pas encore définitive.

1 - Désignation d'un secrétaire-adjoint parmi les membres représentant le personnel

Mme Patricia BEN KHEMIS (CGT)

2 - Réductions ancienneté au titre de 2012

Ce dossier fait partie des éléments non transmis aux représentants du personnel. Néanmoins, ces derniers acceptent de traiter ce dossier afin de ne pas pénaliser les agents.

L'administration fait un bref rappel du dispositif qui relève du décret du 28 juillet 2010 et de l'arrêté du 24 février 2012.

Tous les IAM sont susceptibles de bénéficier d'un mois de réduction d'ancienneté, excepté les agents déméritants. Il n'y a pas d'agents déméritants.

Description de la procédure proposée par l'administration :

-165 IAM éligibles

-Mois à répartir en application des 90% = 149,3 mois (reliquat 2011 = 0,28 mois)

-Manque 15,7 mois

Scénario proposé de critères d'attribution :

- 11 agents radiés (9 départs retraite + 2 agents réintégrés dans leur corps d'origine)

- 14 agents détachés sur le poste fonctionnel de CAM (dans ce cadre ne peuvent bénéficier de réduction d'ancienneté)

Décision d'utiliser les mois avec application de la règle des 90% = 12,3 mois

DECISION Validée à l'unanimité

Tous les IAM bénéficient d'1 mois de réduction d'ancienneté au titre de l'année 2012

Reliquat reporté au titre de 2013 = 9, 6 mois

3 - Recours PFR

M. NIGON en charge du dossier n'a pas pu remettre les dossiers dans les temps. Son service n'a pu traiter que 2 dossiers qui pourraient être étudiés en séance sur les 4 recours déposés.

Les 4 dossiers sont les suivants :

M. GRIMAUULT

M. ALCOUFE

M. BON GLORO

M. PRESLE

Mme Ben KHEMIS s'inquiète de l'absence du dossier de Mme Daphné LAHORE.

L'administration précise que son dossier est arrivé trop tardivement pour être étudié à cette CAP.

DECISION validée à l'unanimité

Report de l'étude des cinq dossiers à la prochaine CAP avec l'obligation de communiquer les éléments aux représentants du personnel dans les délais requis.

4 - Information sur l'évolution de la PFR

M. SCMITT présente le projet de réforme de la PFR sur lequel travaille la Fonction publique. A ce jour, la nouvelle appellation n'est pas arrêtée. Le F de fonction restera, le R de résultat devrait disparaître. L'idée est de créer un décret coquille dans lequel seraient définies les modalités d'attribution. Il y aurait une adhésion corps par corps. Théoriquement, ce projet devrait être validé en septembre 2013. L'application de cette nouvelle modalité se ferait en début d'année 2014 avec effet rétroactif.

C'est un chantier très lourd à mettre en oeuvre.

Il a été rappelé que la PFR ne s'applique pas aux corps techniques et que c'est un régime plus défavorable aux agents. Les ex-CAM seront alignés sur leurs collègues TSDD en 2015. Pour les IAM, il y aura également des disparités importantes et un rattrapage nécessaire.

Il y a également un chantier de revalorisation indemnitaire de la catégorie C. Toutefois, le dossier n'est pas encore solutionné dans la mesure où les primes versées sont au maximum du plafond autorisé. Des négociations sont en cours pour revaloriser au moins de 150€ les primes de cette catégorie

5 - Mutations + détachements

Rappel des syndicats sur des commandes établies et validées par l'administration lors des précédentes CAP et qui n'ont pas été respectées :

- Communication de la liste de tous les postes vacants (ex : poste ISN Bayonne PV ne figure pas sur la liste ect). Le principe est que les postes restants vacants sont ensuite occupés par les sorties d'école.
- Communication par la DRH des réserves levées sur certains postes après tenue des CAP
- Communication des postes réservés aux IAM - sortie d'école

Postes 1er niveau – prise de poste au 01/09/2013

N° Poste	intitulé	Service affectation	Nom candidat ou titulaire restant en poste	Corps origine	avis
133708	Ingénieur chargé mission risque accidentel	DREAL 44	LACRUZ Gilles	IIM	Favorable sous réserve de la confirmation CAP IIM du 13/06/13
135817	ISN	CSN SN	NEUMAN Caroline	Min. Défense	Reste sur son poste NV
138695	Responsable sûreté + sécu mar	ENSAM 44	MEULLENAERE Amaury	OCTAM	Reste sur son poste NV
136028	Responsable pôle gestion du littoral	DDTM44	GALLENE Marc	IAM	Favorable
135661	Responsable pôle gestion du littoral	DDTM 50	DAVID Alexandra	IAE	Favorable-en PNA sur périmètre DDTM
136225	Directeur adjoint LPM Cherbourg	DIRM 76			Candidature à l'étude
135095	ICPC	DREAL Bretagne	BIZARD Karine	IIM	Favorable S/R avis CAP IIM du 13/06/13
134661	CEREMA	CETMEF (60)	QUILLEVERE Nathalie	IAM	A retiré sa candidature poste transféré ds OISE
134887	Expert CM navires pêche	DAM /SM2	LABILLE Léon	AAM	Favorable

La DRH s'est engagée à tenir informés les syndicats sur l'évolution du dossier de reclassement d'un agent du CSN Caen avec un aboutissement prévu au 01/07/2013. La situation dégradée du CSN Caen doit être regardée attentivement par la DIRM 76 afin d'améliorer les conditions de travail des agents.

Postes 2ème niveau – prise de poste au 01/09/2013

N° Poste	intitulé	Service affectation	Nom candidat	Corps origine	avis
136137	CS autorité académique	DIRM Marseille	CHARDIN Nicolas	AAM	Favorable
136151	Adj chef CSN13	DIRM Marseille	FEKKAR Alexandre	IAM	Défavorable (1)
136155	Adj chef CSN13	DIRM Marseille	HEYRAUD Serge	IPAM	Défavorable (1)
135830	Resp service Affaires Maritimes	DDTM 17	SIRET Kristell	APAM	Reste sur son poste = NV
137946	Directeur LPM du Guilvinec	DIRM 44	BOTHOREL Philippe	CAM	Reste sur son poste = NV
135036	Directeur LPM ST Malo	DIRM 44	PERRON Christian	CAM	Reste sur son poste = NV
136223	CDT Thémis	DIRM 76	SAUVAGE Christian	IPAM	Reste sur son poste = NV (2)
134359	Chef du CSN Dunkerque	DIRM 76	MAES Guillaume	CAM	Reste sur son poste = NV
134364	Directeur LPM Boulogne	DIRM 76	VARIN Eric	RIN HC	Reste sur son poste = NV
134367	Directeur LPM Fécamp	DIRM 76	MAHEUT Eliane	IPAM	Reste sur son poste = NV
133492	SG	IFORE 92	PEUVOT Lorette	APAE	Reste sur son poste = NV
134882	Chef bureau réglementation et contrôle	DAM/SM2 92	LEGER Marc	OCTAM	Reste sur son poste = NV
134515	Adjoint chef bureau réglementation et contrôle	DAM/SM2 92	CHEVALLIER Damien	IPAM	Favorable
134510	Chef bureau contrôle navires par Etat du port	DAM/SM3 92	SYMONEAUX Alan	APAM	Favorable (3)

(1) Demande des représentants du personnel
Nécessité d'attendre la publication du nouvel arrêté définissant les grands centres de sécurité des navires-Projet texte qui fait l'objet d'une bilatérale le 26/06/2013
Application de la circulaire PFR 2013 du 11/06/2013
Nécessité de publier tous les postes d'adjoints en même temps pour une équité de traitement
Nécessité d'un courrier d'information à tous les IPAM OT susceptibles de postuler sur ces postes.

- (2) Arrivée tardive du PM 104 de M. Guy FRANCK -administrateur enseignant et ancien navigant – SO poste NV
(3) Autre candidat n'a pas le grade requis

6 – projet nouveau Décret Conseiller des Affaires maritimes

Situation :

17 postes -13 affectations - 4 postes vacants

Projet communiqué en PJ

Observations à faire remonter à Mme Patricia BEN KHEMIS pour transmission à la DRH avant le 26/06/2013

7 - Intégration et fusion des IAM

M. SCHMITT indique que le chantier avance et qu'il devrait pouvoir aboutir en 2014. Les contours ne sont pas encore définis.

Le projet de décret CIGEM MEDDE a été validé en CTM le 13 juin dernier. Il doit être présenté courant juillet au Conseil d'Etat avec si validation une publication au JO en août pour une application fin septembre 2013. Par contre, compte-tenu des délais, il est impossible d'organiser la campagne de promotion dans le GRAF Attachés en 2013. Les promotions dans ce grade seront traitées en 2014 au titre de 2013.

Pour les ITPE, le chantier de fusion avec les autres corps d'ingénieurs est en attente, déconnecté des assises. La réunion nationale des assises des ingénieurs se tient le 03 juillet prochain à Paris en présence de 2 ministres. Quatre grands axes seront présentés portant sur les missions, la mobilité et la formation.

Perspectives d'avenir des IAM :

Dissocier le traitement du dossier dans les 2 corps. Un interlocuteur dédié a été recruté par la DRH pour suivre ce dossier. Il s'agit de Mme Isabelle POILFRET (AAE)

Sans attendre la réforme des ITPE, l'administration propose une méthode de travail :

- association des OS en lien avec les membres de la CAP,
- poursuite des réunions bilatérales sur des thématiques précises en lien avec l'agenda social
- réunion en instance plénière pour faire le bilan des points d'étapes et valider les décisions

Il y aura également une approche métiers.

Dès Août prochain, des propositions seront faites à partir des réflexions menées en association avec les représentants du personnel.

8 – Bilan social du corps des IAM

1 -Bilan sur les recrutements :

Entre 2007 et 2013

- 11 agents recrutés sur concours interne
- 12 agents recrutés sur concours externe
- 9 agents promus sur liste d'aptitude

Au total, sur cette période 32 recrutements

2 - Evolution du corps sur la même période

passage de 161 agents à 197 agents

3 - Moyenne d'âge : 43 ans

4 - Répartition des effectifs du corps par sexe : 80% d'hommes 20% de femmes

5 - Répartition des effectifs du corps par grades

- 139 IAM - 56 IPAM2 - 2 IPAM1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h40.

Patricia BEN KHEMIS